



2022

Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire 81

**RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITÉ SUR  
LA QUALITÉ ET  
LE PRIX DU SERVICE**



# SOMMAIRE

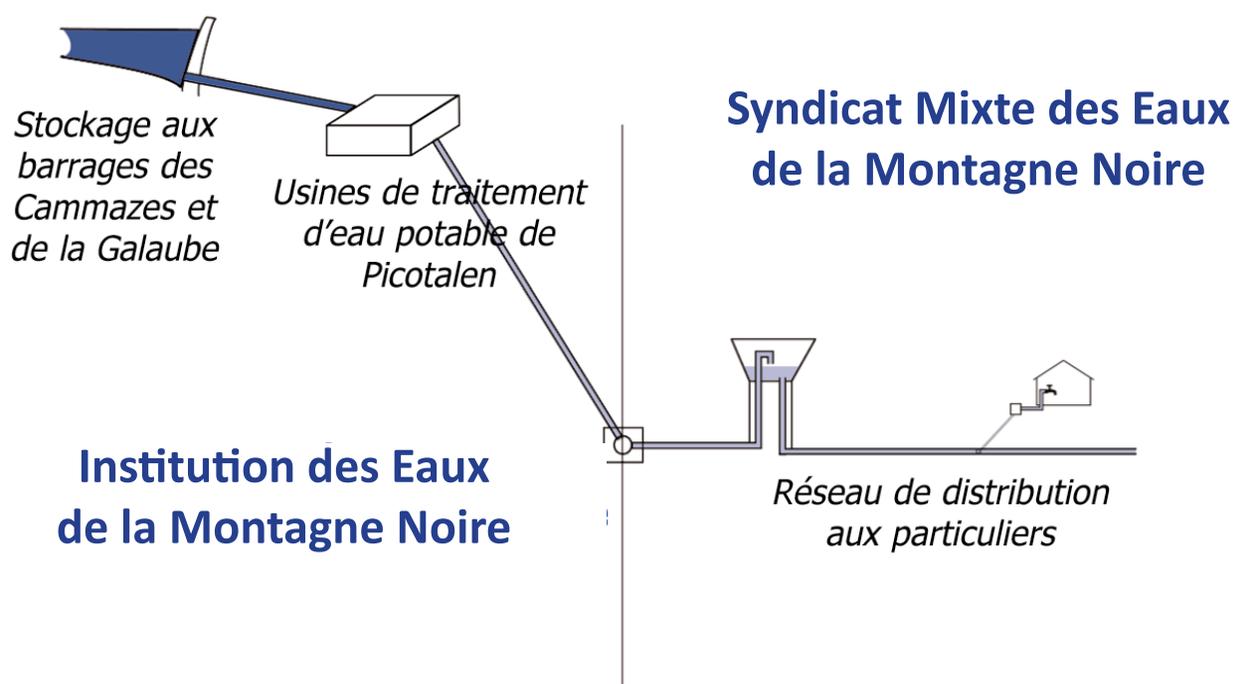
<b>PRÉSENTATION</b>	<b>P.5</b>
<b>COMMUNES DESSERVIES</b>	<b>P.7</b>
<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	<b>P.8</b>
<b>TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022</b>	<b>P.12</b>
<b>QUALITÉ DE L'EAU</b>	<b>P.15</b>
<b>FACTURATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</b>	<b>P.17</b>
<b>ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>P.21</b>



# PRÉSENTATION

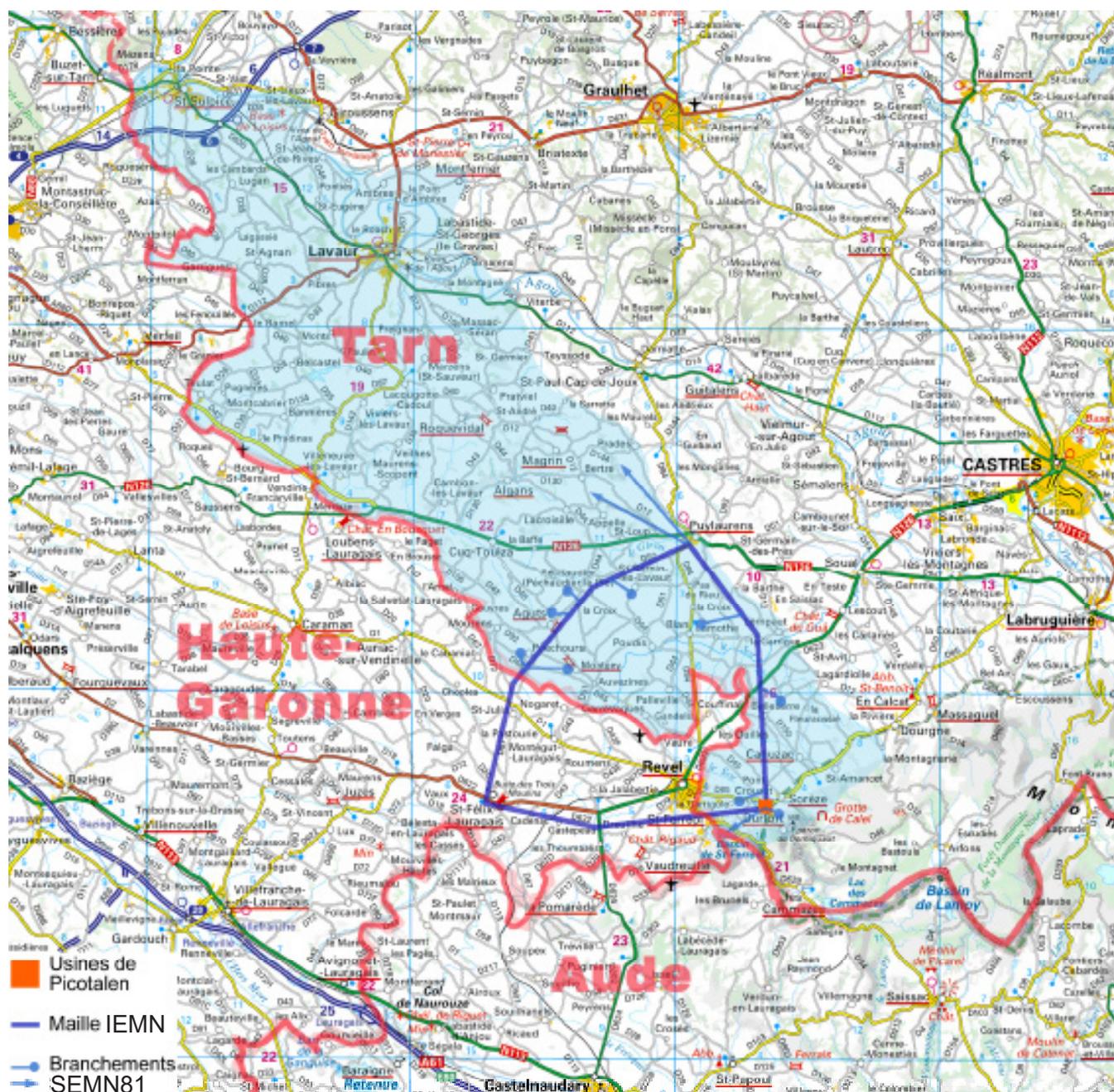
Le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire 81 (SEM81) est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1957 sous forme d'un SIVU pour assurer la distribution publique d'eau potable dans le sud du département du Tarn. A ce jour, ce territoire couvre 49 communes (certaines étant desservies partiellement) réparties sur 5 cantons. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SEM81 est devenu un syndicat mixte pour accueillir dans son assemblée des représentants de communes et de Communautés de communes. Le SEM81 est administré par un Comité de 98 membres à raison de deux délégués par commune adhérente et de 40 délégués pour la Communauté de communes Tarn Agout.

L'eau potable fournie par le SEMN 81 est achetée à l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). Cet organisme prélève une eau brute de surface dans la réserve constituée par le barrage des Cammazes, avec le soutien de la retenue de la Galaube. L'eau est ensuite traitée aux usines de Picotalen situées sur la commune de Sorèze. L'Institution distribue l'eau potable à différents syndicats au moyen de son propre réseau qui forme une boucle entre les usines de Picotalen, Puylaurens et St Félix, à partir duquel 12 branchements alimentent le SEMN 81 (voir carte page suivante). La configuration topographique du territoire desservi par le SEMN 81, avec un relief décroissant depuis Picotalen jusqu'à Saint Sulpice, a permis la mise en place d'un réseau d'adduction exclusivement gravitaire.



Le territoire est divisé en deux centres comprenant chacun bureaux et dépôt de matériel : Cuq-Toulza et Lavour. Fin 2022, l'effectif était constitué de 20 personnes (6 postes administratifs et 14 postes techniques), réparties dans les deux centres. Le siège social du SEMN 81 est situé à Cuq-Toulza. Les opérations de comptabilité : prise en charge de recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurées par la Trésorerie de Puylaurens.

# AIRE GÉOGRAPHIQUE DESSERVIE PAR LE SEMN81



# COMMUNES DESSERVIES PAR LE SEMN81

## SECTEUR CUQ TOULZA

Agence assurant la gestion des abonnés : 3, avenue Jean Jaurès 81470 Cuq Toulza – tél : 05 63 82 54 82

AGUTS	MONTCABRIER
ALGANS	MONTGEY
APPELLE	MOUZENS
BANNIERES	PALLEVILLE
BELLESERRE	PECHAUDIER
BERTRE	POUDIS
BLAN	PRADES
CAHUZAC	PRATVIEL
CAMBON LES LAVAU	PUECHOURS
CUQ TOULZA	PUYLAURENS
DOURGNE	ROQUEVIDAL
DURFORT	ST AMANCET
GARREVAQUES	ST SERNIN
LACOUHOTTE CADOUL	SOREZE
LACROISILLE	TEYSSODE
LEMPAUT	VEILHES
MAGRIN	VILLENEUVE LES LAVAU
MAURENS SCOPONT	VIVIERS LES LAVAU

## SECTEUR LAVAU ET SECTEUR ST SULPICE

Agence assurant la gestion des abonnés : 1223, avenue Pierre Fabre 81500 Lavar

AMBRES	GARRIGUES
BELCASTEL	LUGAN
LABASTIDE ST GEORGES	ST AGNAN
LAVAU	ST JEAN DE RIVES
MARZENS	ST LIEUX LES LAVAU
MASSAC SERAN	ST SULPICE
TEULAT	

# DONNÉES GÉNÉRALES

POPULATION DESSERVIE (RECENSEMENT 2017) : 39 557 habitants

## NOMBRE D'ABONNÉS

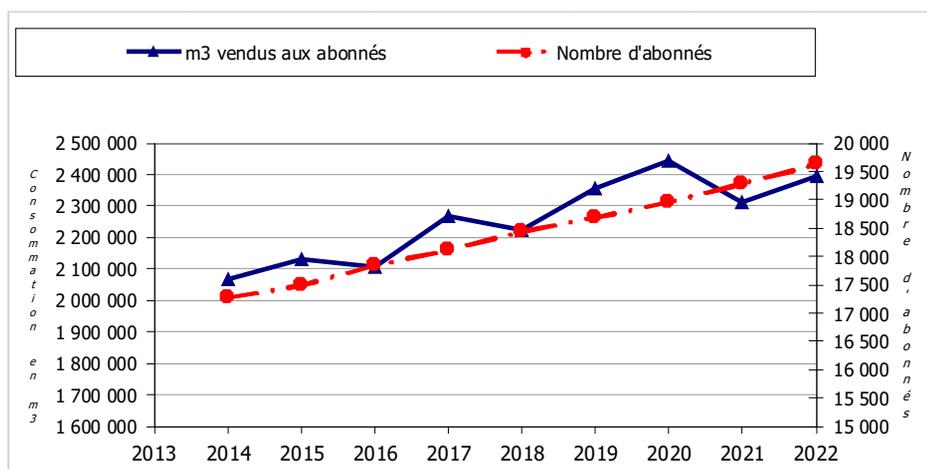
	2021	2022	Variation / N-1
Abonnés domestiques et assimilés	19 291	19 618	327 (+1,7 %)
Abonnés non domestiques	1	2	
<b>TOTAL</b>	<b>19 292</b>	<b>19 620</b>	<b>328</b> <b>(+1,8 %)</b>

Les abonnés domestiques et assimilables sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par le Syndicat des Eaux 81 et reversées à l'Agence de l'Eau.

## VOLUMES VENDUS ET ACHETÉS

Volumes	2021	2022	Variation / N-1
Volume importé (achat IEMN période 06-N-1/06-N)	2 841 115 m <sup>3</sup>	2 765 821 m <sup>3</sup>	-75 294 m <sup>3</sup> (-2,6%)
Volume vendu à d'autres SIAEP	34 770 m <sup>3</sup>	34 346 m <sup>3</sup>	- 424 m <sup>3</sup> (-1,2%)
Volume vendu aux abonnés tout types	2 310 859 m <sup>3</sup>	2 397 157 m <sup>3</sup>	+86 298 m <sup>3</sup> (+3,7%)
Abonnés domestiques	2 296 938 m <sup>3</sup>	2 339 936 m <sup>3</sup>	+42 998 m <sup>3</sup> (+1,9%)
Abonnés non domestiques	13 921 m <sup>3</sup>	57 221 m <sup>3</sup>	+43 300 m <sup>3</sup> (+300%)

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS ET DU M<sup>3</sup> VENDU



**ÉTENDUE DU RÉSEAU (CONSTRUIT À PARTIR DE 1959) :** 1 266 km de canalisation tous diamètres confondus

**DENSITÉ LINÉAIRE DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR KM DE RÉSEAU :** 15,5

**NOMBRE DE RÉSERVOIRS EN SERVICE :** 60 réservoirs de 50 à 1 000 m<sup>3</sup>

**BRANCHEMENTS EN SERVICE (FIN 2022) :** 19 720

**CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE PAR ABONNÉ DOMESTIQUE :** 119 m<sup>3</sup>

**ÉQUIVALENTS HABITANTS (POUR 50 M<sup>3</sup>), Y COMPRIS VENTE EN GROS :** 49 057

**PRIX MOYEN DU MÈTRE CUBE ACHETÉ EN 2022 :** 0,476 € HT

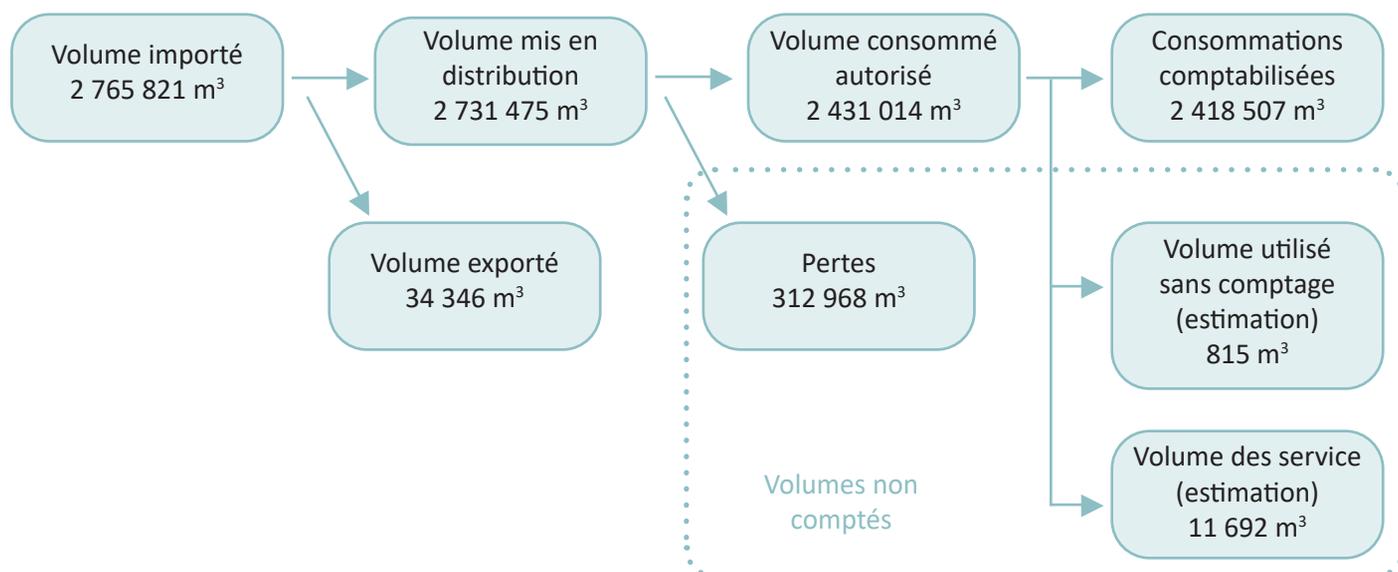
#### **DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS :**

Le règlement du service fixe un délai maximal de 8 jours (branchement existant) mais en pratique il est généralement inférieur à 3 jours ouvrés.

#### **INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU**

Code	Nom	2022
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
<b>VP.263</b>	<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>	<b>15</b>
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	-
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	14
<b>VP.264</b>	<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>	<b>44</b>
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	-
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	-
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
<b>TOTAL</b>		<b>99</b>

## DÉTAIL DES VOLUMES IMPORTÉS ET MIS EN DISTRIBUTION



Le volume de service, qui correspond aux quantités d'eau utilisées pour les vidanges, purges, lavages de réservoir, incendie... ainsi que le volume utilisé sans comptage résultent d'estimations

## RENDEMENT DU RÉSEAU (%)

(Volume consommé autorisé + Volume exporté) / Volume importé. Il n'y a pas de volume produit.

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement de l'année	91,2 %	91,6 %	93%	84,1%	89,1%
Moyenne pondérée d'ordre 3 (N <sub>-1</sub> + N + N <sub>+1</sub> )/3	89,9 %	91,9 %	89,6%	88,8%	-

Il est important de noter que la date du relevé de la consommation achetée à l'IEMN est récurrente, alors que la relève des compteurs des abonnés s'étale sur 4 mois. Il en résulte que le volume comptabilisé chez les abonnés peut être surestimé ou sous-estimé d'une année sur l'autre ce qui influe sur la valeur du rendement. Il sera donc préféré la moyenne pondérée d'ordre 3  $([N_{-1} + N + N_{+1}]/3)$  qui lisse les effets du décalage de relève.

## INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN RÉSEAU (M<sup>3</sup>/KM/J)

Volume de pertes / (linéaire de réseau x 365)

2018	2019	2020	2021	2022
0,48	0,49	0,42	0,99	0,65

## INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (M<sup>3</sup>/KM/J)

(Volume consommé autorisé + volume exporté) / (linéaire de réseau x 365)

2018	2019	2020	2021	2022
4,94	5,27	5,50	5,25	5,34

## INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (M<sup>3</sup>/KM/J)

Volume non compté / (linéaire de réseau x 365)

2018	2019	2020	2021	2022
0,52	0,53	0,45	1,03	0,68

L'examen de l'indice ILVNC peut être apprécié suivant un nouveau référentiel de niveau de pertes défini par l'INRAE en fonction de la densité d'abonnés par km (D) :

Pour  $D \leq 60$

	2018	2019	2020	2021	2022
Densité D	14,7	15,0	15,2	15,5	15,5
$0,07 \times D$	1,03	1,05	1,06	1,07	1,08
ILVNC	0,52	0,53	0,45	1,03	0,68
Niveau Pertes	faible	faible	faible	faible	faible

Niveau de pertes faible :  $ILVNC \leq 0,07 \times D$

Niveau de pertes modéré :  $0,07 \times D < ILVNC \leq 0,12 \times D$

Niveau de pertes élevé :  $0,12 \times D < ILVNC \leq 0,20 \times D$

Niveau de perte très élevé :  $0,20 \times D < ILVNC$

**TAUX DE RÉCLAMATIONS** : 0,9 (nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés / 1000)

# TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

## OPÉRATION DE RENFORCEMENT, RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU

► En 2022, le SEMN 81 a procédé à la pose d'un linéaire total de 15,1 km de conduite du Ø 40 au Ø 140 ainsi qu'à la reprise de 16 branchements plomb et à la rénovation de 1 château d'eau.

### BERTRE

- Antenne En Guillet : 350 ml en Pehd 50 mm
- Antennes En ramière et En Pénavayre : 160 ml en Pehd 40 mm

### CAMBON LES LAVAUR

- Antennes En Pratviel et les Cabannes : 300 ml en Pehd 40 mm
- Reprise adduction et départ château d'eau Foufourel : 940 ml du Pehd 40mm au PVC 140 mm



Cambon Les Lavour : antenne Foufourel

### GARREVAQUES

- Reprise réseau Mairie et Moulin Neuf : 975 ml en Pehd 40 et 50 mm

### LAVAU

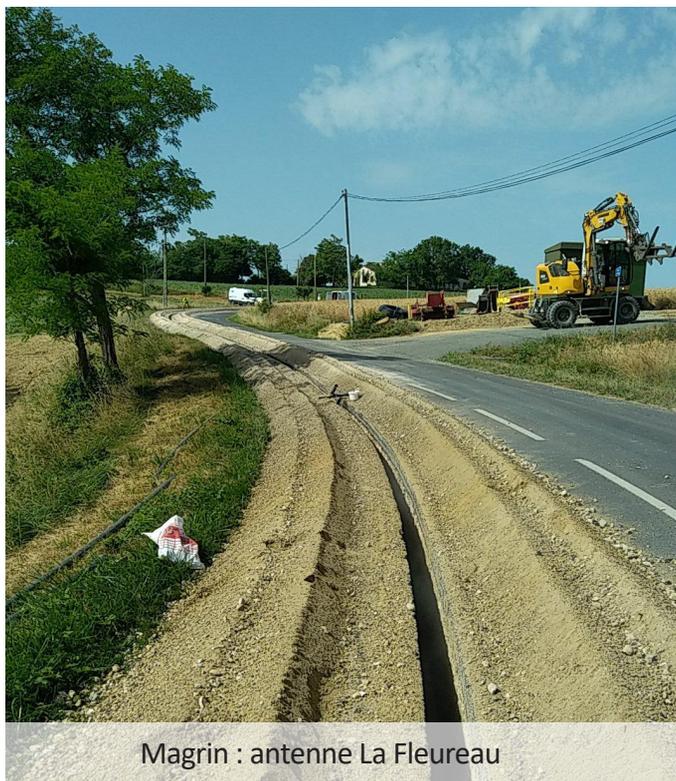
- Avenue Pompidou : 10 branchements plomb avenue Pompidou
- Antenne En Gougette : 250 ml en Pehd 40 mm



Garrevaques : antenne Mairie

### MAGRIN

- Reprise antenne Madrid-Moscou- La Fleureau : 1890 ml du Pehd 40 mm au PVC 75 mm



Magrin : antenne La Fleureau

## MARZENS

- ▶ Reprise réseau Preignan : 310 ml du PVC 63 et 110 mm

## MAURENS SCOPONT

- ▶ Reprise antenne En Reste : 215 ml en Pehd 40 mm

## MONTCABRIER

- ▶ Reprise antenne lotissement aux Mourtes : 50 ml en Pehd 40 mm

## PÉCHAUDIER

- ▶ Reprise traverse village : 150 ml en PVC 110 mm
- ▶ Antenne La Bouriette-Cabeillou : 1605 ml en Pehd 40 et 50 mm
- ▶ Antenne Les Fourniés : 195 ml en Pehd 40 et 50 mm

## POUDIS

- ▶ Reprise antenne les Cornats : 40 ml en Pehd 50 mm
- ▶ Antenne L'Enfabre : 185 ml en PVC 75 mm
- ▶ Antenne Les Ferréols : 300 ml en Pehd 50 mm



Roquevidal : château d'eau Les Bruges

## ROQUEVIDAL

- ▶ Rénovation château d'eau Les Bruges : cuve de 300 m<sup>3</sup> sur tour de 10 m

## SAINT AGNAN

- ▶ Renforcement antenne lotissement les Tournesols : 50 ml en PVC 75 mm

## SAINT SULPICE

- ▶ Chemin des Montamats : 410ml en Pehd 50 mm et PVC 110 mm

- ▶ Renforcement terrains familiaux Montauty : 555 ml en Pehd 50 mm et PVC 63 mm

- ▶ Renforcement route de Lugan Montauty : 395 ml en PVC 110 mm

- ▶ Extension rue Dumont D'Urville : 115 ml en Pehd 50 mm

- ▶ Extension chemin des Nauzes : 360 ml de PVC 110 mm

- ▶ Extension rue du Capitaine Beaumont : 370 ml en PVC 75 et 110 mm

## SORÈZE

- ▶ Reprise rue Jacques François de Robert : 130 ml en Pehd 50 mm

- ▶ Reprise rue St Jacques : 145 ml en PVC 63 et 110 mm

- ▶ Antenne Les Mengauds : 1840 ml en Pehd 40 et 50 mm



Sorèze-Cahuzac : antenne Les Mengauds

## VEILHES

- ▶ Antenne En Peyres Haut : 840 en Pehd 50 mm

- ▶ Antenne En Bretus-le Fort : 125 ml de PVC 63 mm

- ▶ Antenne Petite Rivière : 930 en Pehd 40 et 50 mm

- ▶ Antenne les Asperges : 930 ml en Pehd 40 et 50 mm

## TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux annuel	1,14 %	1,58 %	1,02 %	1,32 %	1,13%
Taux moyen sur 5 ans	0,94 %	1,13 %	1,14 %	1,22 %	1,24 %

La valeur correspond au quotient de la longueur de canalisation renouvelée dans l'année par la longueur du réseau.

## BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2022
Branchements plomb changés dans l'année	16
Branchements plomb restants (fin d'année)	103
% de branchements plomb restant / nombre total de branchement en service	0,5%

## TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR LE SEMN81

### ► Nouveaux branchements

	2020	2021	2022
Cuq-Toulza	53	71	82
Lavaur et Saint-Sulpice	212	226	335
Total	265	297	417

► **Interventions** : 536 interventions diverses sur le réseau pour réparation de fuites, casses par des tiers, dévoiement de conduite, modification branchements, entretiens et pose d'appareillage (PI, réducteur de pression...).

## TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES : 6,7

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

	2020	2021	2022
Nombre de défaillances accidentelles sur réseau	112	100	131
Indice linéaire de réparation / km	0,090	0,080	0,103

## INSTRUCTION DE DOSSIERS

Urbanisme : Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificat d'Urbanisme (CU), Déclaration Préalable (DP). Travaux extérieurs : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

	Cuq-Toulza	Lavaur	Saint-Sulpice	Total	Variation / N-1
PC, PA, CU, DP	90	91	81	262	-105 (-28,6 %)
DICT	1 082	481	440	2 003	+730 (+57,3 %)

**DEVIS POUR BRANCHEMENT ET MODIFICATION D'INSTALLATION : 493 (+20,2 % / 2021)**

# QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle officiel par la Délégation Territoriale du Tarn de l'Autorité Régionale de Santé. Le contenu des analyses porte sur des paramètres physico-chimiques (aspect qualitatif de l'eau, pH, conductivité, turbidité) et des paramètres bactériologiques (bactéries à 22 et 37°, coliformes totaux et thermotolérants, entérocoques/streptocoques fécaux). Les résultats sont envoyés directement aux mairies.

Ce contrôle est en outre renforcé par une démarche d'auto-contrôle mis en œuvre en partenariat avec le Laboratoire de l'IEMN.

Cette surveillance rigoureuse permet un suivi régulier sur l'ensemble du réseau de distribution, et une intervention rapide des services du Syndicat en cas de dépassement des normes afin de mettre en place des mesures correctives et remédier au plus vite aux problèmes survenus.

Les eaux distribuées doivent respecter les limites de qualité définies par les normes. Elles doivent, par ailleurs, satisfaire les références de qualité qui sont des valeurs indicatives d'évaluation ou de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

## BILAN ANALYSES ARS

Nombre total d'analyses : 73 prélèvements sur l'ensemble du réseau SEMN81

Conformité aux normes de potabilité

- ▶ Dépassement des limites de qualité : 0 %
- ▶ Dépassement des références de qualité : 11 %

## BILAN ANALYSES AUTO-CONTRÔLE

Nombre de prélèvements : 245

Conformité aux normes de potabilité

- ▶ Dépassement des limites de qualité : 0,8 %
- ▶ Dépassement des références de qualité : 11,4 %

Les non-conformités enregistrées, liées à des dépassements ponctuels des normes de potabilité sur certaines communes, ont donné lieu à des traitements correctifs suivis de nouveaux contrôles qualité.

## PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Indice d'avancement de la procédure de protection : 100 %

(achat d'eau traitée auprès de l'IEMN)

légende : 0 % aucune action

20 % études en cours

40 % avis de l'hydrogéologue

50 % dossier déposé en préfecture

60 % arrêté préfectoral

80 % arrêté préfectoral mis en œuvre (terrains acquis, travaux terminés)

100 % mise en place du suivi de l'application de l'arrêté préfectoral



## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **superficielle**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.

### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
**Eau de bonne qualité bactériologique. Toutefois, 2% des analyses n'ont pas été conformes pour la bactériologie indicatrice de fonctionnement des installations.**

Nombre de contrôles : 97  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 4,7 mg/L  
Concentration maximale : 6 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
**Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,01 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : 42 µg/L  
Concentration maximale : 80 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
**Eau douce.**

Concentration moyenne : 8,5 °f  
Concentration maximale : 9,2 °f

# FACTURATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

## FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Les tarifs concernant la vente d'eau (m<sup>3</sup> et abonnement) sont votés en assemblée générale par le Comité Syndical, et par le Bureau Exécutif pour ce qui concerne les travaux de branchements et prestations diverses. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
07/04/2021	Tarification vente d'eau pour 2022
30/03/2012	Frais d'accès au service + frais de rejet prélèvement bancaire
03/03/2022	Tarification travaux

## FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Objet	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Mise en service d'un nouveau branchement (hors frais des travaux d'installation et frais d'accès)	162,60 € TTC (135 € HT)
Frais d'accès au service pour tout nouveau contrat d'abonnement	27,50 € TTC (25 € HT)

## LES COMPOSANTES DU PRIX DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les éléments relatifs au prix de la distribution d'eau potable sont les suivants (voir les montants sur les différentes modalités de tarification développées ci après) :

### PART SEMN81

- ▶ Prime fixe (abonnement)
- ▶ Consommation

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au SMEMN 81 pour le service qu'il fournit aux usagers. Cette part comprend une part fixe facturable par abonné dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges calculées ainsi qu'une part variable qui est fonction des volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé prix de base. Ce prix correspond aux coûts d'achat, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'aux lieux de consommation

### PART AUTRES ORGANISMES

- ▶ Redevance pour pollution domestique de l'eau (redevance Agence de l'Eau)
- ▶ TVA (5,5% sur l'ensemble des éléments ci-dessus)

L'Agence de l'Eau perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution. Cette redevance est assise sur les volumes d'eau potable consommés et s'applique à l'ensemble des abonnés depuis la loi sur l'eau de 2006. Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner la préservation

et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent. Le SEMN est rattaché à l'Agence de bassin Adour-Garonne.

Redevance pollution 2022	Redevance pollution 2023	Variation en € et en %
0,330 / m <sup>3</sup>	0,330 / m <sup>3</sup>	-

## MODALITES DE FACTURATION

La tarification appliquée est du type binôme : elle comprend une prime fixe (abonnement) et une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Les Services Publics bénéficient des mêmes conditions tarifaires que les autres abonnés.

La prime fixe est payable semestriellement, elle est proportionnelle au nombre de logements desservis par compteur ainsi qu'au calibre du compteur. La part variable est fondée sur la consommation enregistrée. Dans le cas où le relevé du compteur n'a pu être effectué, la facturation est établie sur la base d'une consommation estimée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs mis en place sont les suivants :

### REDEVANCE ANNUELLE

#### ABONNEMENT ORDINAIRE

Elle est fonction du calibre du compteur :

Calibre	15	20	25	30/32	40	50	60/65	80	100
Tarif	66,50€	87 €	102 €	124 €	154 €	202 €	245 €	297 €	395€

**ABONNEMENT COMPTEUR COLLECTIF** : 61,50 € HT/logement (indépendamment du calibre compteur)

**CONSOMMATION** : 1,40 € / m<sup>3</sup>

La tarification 2023 a évolué (hors inflation de 5,2 % en 2022) de +2,3 % sur la redevance abonnement pour le tarif de base correspondant au compteur calibre 15 mm, et de 2,2% sur le prix du m<sup>3</sup> (part consommation).

## COMPARAISON DE FACTURES

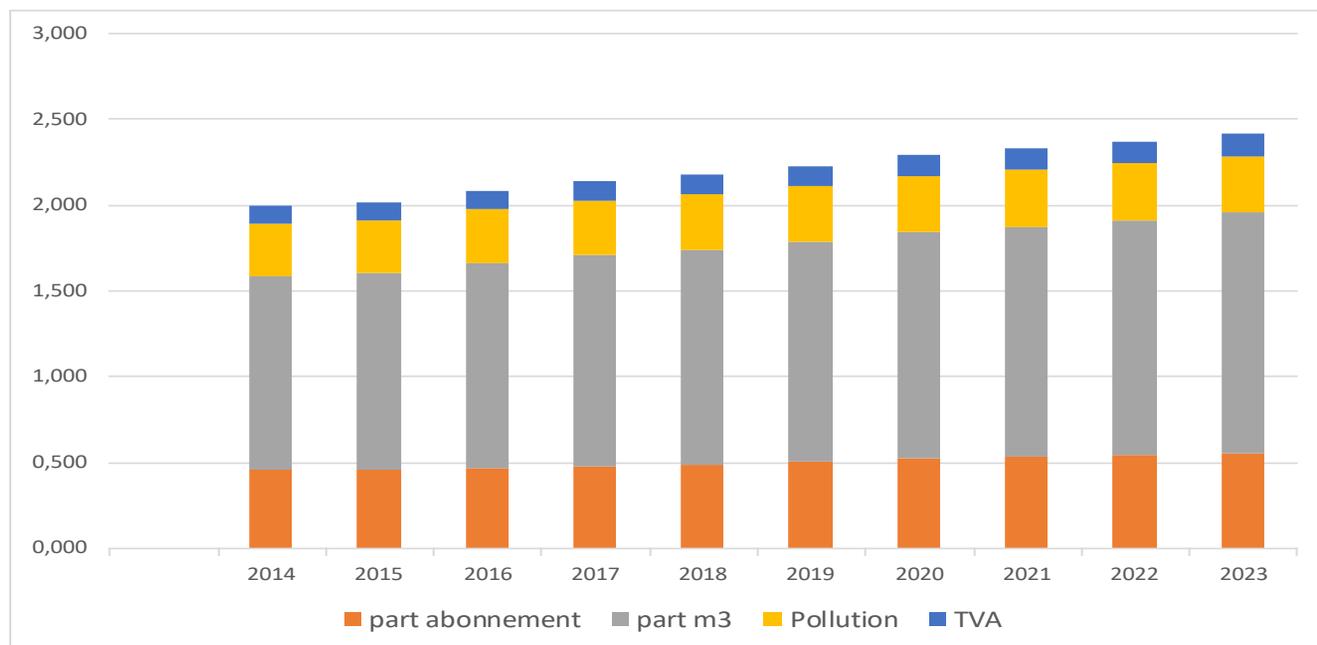
L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique du SEMN 81 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Les chiffres indiqués sont ceux applicables aux 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée.

	2022	2023	Variation	
			en €	En %
<b>SERVICE D'EAU (SEMNI)</b>				
Prime Fixe	65,00 €	66,50 €	1,50 €	2,31 %
Consommation	164,40 €	168,00 €	3,60 €	2,19 %
<b>REDEVANCES AUTRES ORGANISMES</b>				
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	-	-
<b>TOTAL HT</b>	<b>269,00 €</b>	<b>274,00 €</b>	<b>5,10 €</b>	<b>1,90 %</b>
T.V.A. : 5,5 %	14,80 €	15,08 €	0,28 €	1,90 %
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>283,80€</b>	<b>289,18€</b>	<b>5,38 €</b>	<b>1,90 %</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>2,365 €</b>	<b>2,410 €</b>	<b>0,045 €</b>	<b>1,90 %</b>

La hausse d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup> (abonnement compris) entre 2022 et 2023 est de + 1,90 % en euros courant (hors inflation).

Nota : Ces montants ne prennent pas en compte le coût du service assainissement en vigueur dans les communes concernées, car celui-ci est indépendant du SEMN81.

## COMPOSANTES DU PRIX TTC DU M<sup>3</sup> POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup>

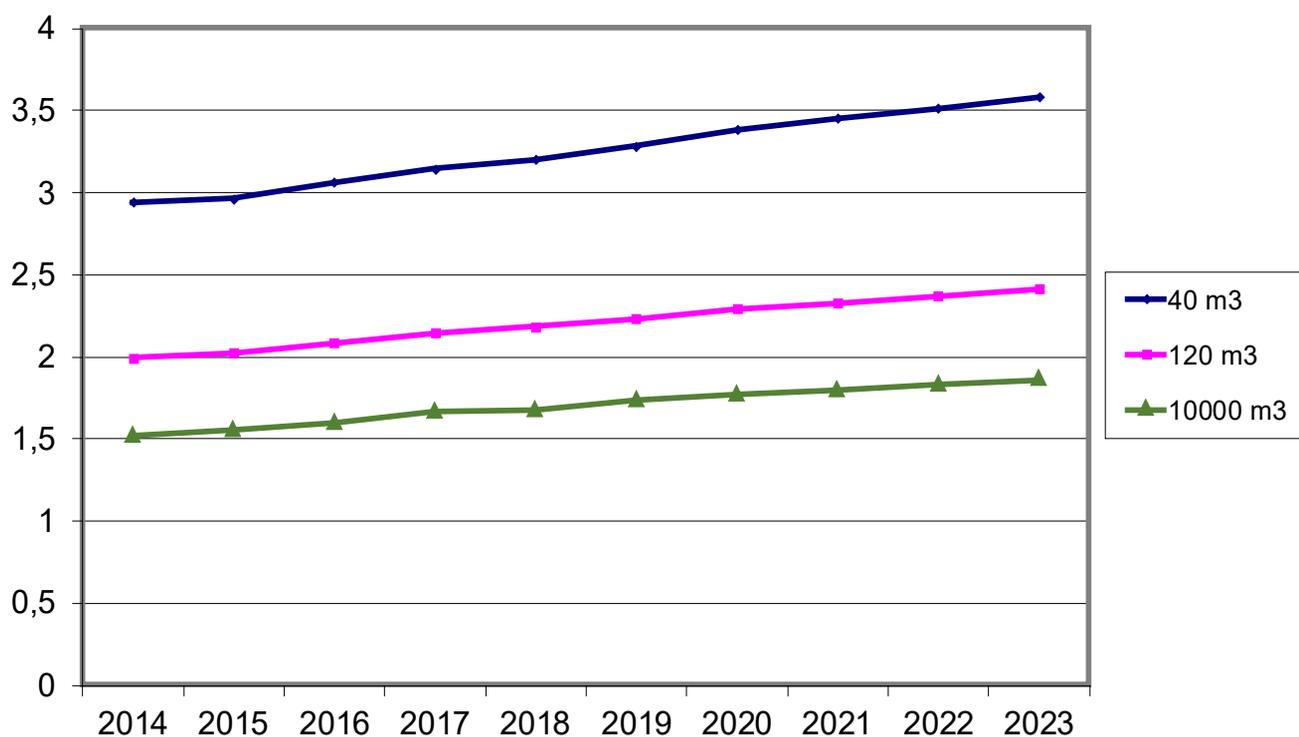


A titre de comparaison sur 2023, pour une consommation annuelle de 40 m<sup>3</sup> le coût du m<sup>3</sup> passe à 3,579 € (compteur calibre 15 mm) et à 1,856 € TTC pour une consommation de 10 000 m<sup>3</sup>/an (compteur de calibre 80 mm).

Consommation annuelle	40 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	10 000 m <sup>3</sup>
Prix TTC du m <sup>3</sup>	3,579 €	2,410 €	1,856€
Année 2022	+2,03%	+1,90%	+1,79%

Ces différences s'expliquent par la redevance abonnement dont le poids dans la facture annuelle est d'autant plus important que la consommation est faible, sachant que cette redevance correspond au coût d'accès au service qui est indépendant de la consommation.

### GRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DU PRIX TTC DU M<sup>3</sup> POUR DIFFÉRENTES CONSOMMATIONS ANNUELLES

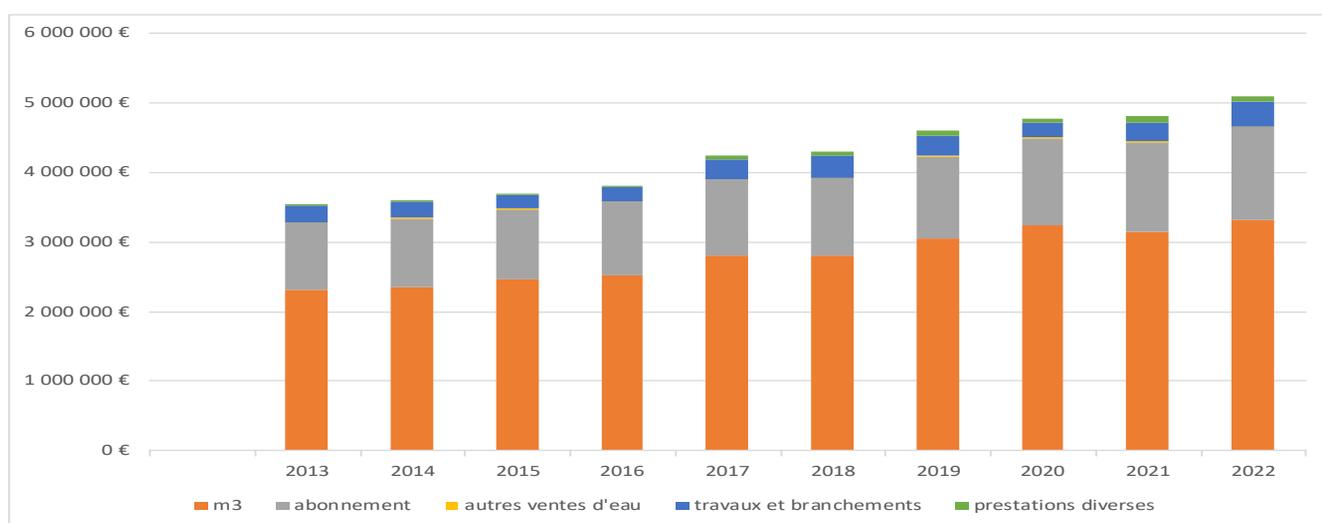


# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	2020	2021	2022
Recettes vente d'eau aux abonnés (consommation)	3 233 171 €	3 129 036 €	3 300 659 €
Recettes redevance abonnement	1 240 203 €	1 291 257 €	1 340 686 €
Recettes vente d'eau à d'autres SIAEP	18 084 €	16 178 €	16 297 €
Recettes pour branchements et travaux divers	214 472 €	272 305 €	356 740 €
Prestations diverses	63 994 €	82 433 €	71 883 €

## HISTOGRAMME DES RECETTES



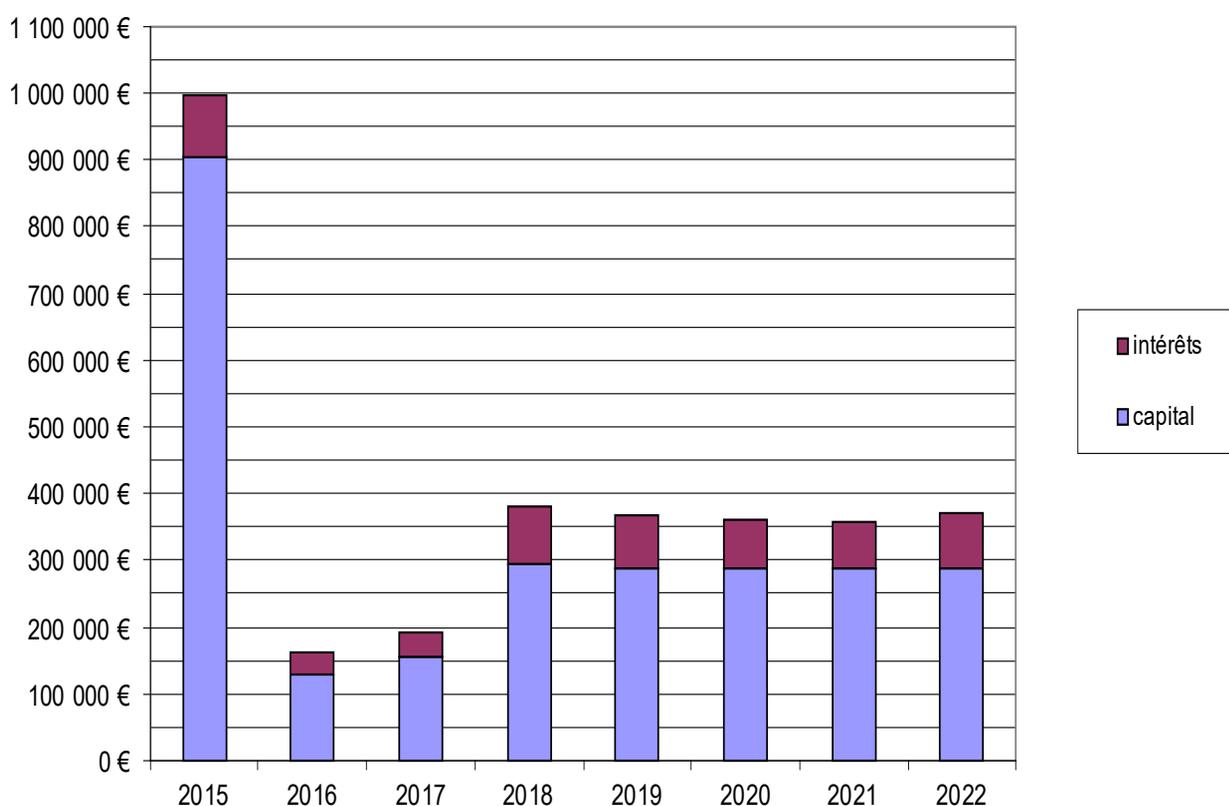
## TAUX D'IMPAYÉS

Au 31 décembre 2022, le taux des factures d'eau impayées de l'année 2021 était de 1,76 % (97 184 €) sur un montant total de 5 511 399 € TTC (y compris redevance Agence de l'Eau + TVA). A titre de comparaison ce taux était de 1,67 % au 31 décembre 2021 pour l'année 2020.

## ÉTAT DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12 de l'année	4 949 697 €	4 661 754 €	4 373 811 €	4 085 867 €	3 797 924 €
annuités payées au cours de l'année	381 124 €	367 615 €	362 404 €	357 192 €	371 291 €
Intérêts payés au cours de l'année	84 912 €	79 672 €	74 460 €	69 249 €	83 348 €
Capital remboursé au cours de l'année	296 212 €	287 943 €	287 943 €	287 943 €	287 943 €
Durée d'extinction de la dette (en année)	3,3 ans	2,7 ans	2,2 ans	2,4 ans	2 ans

## ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

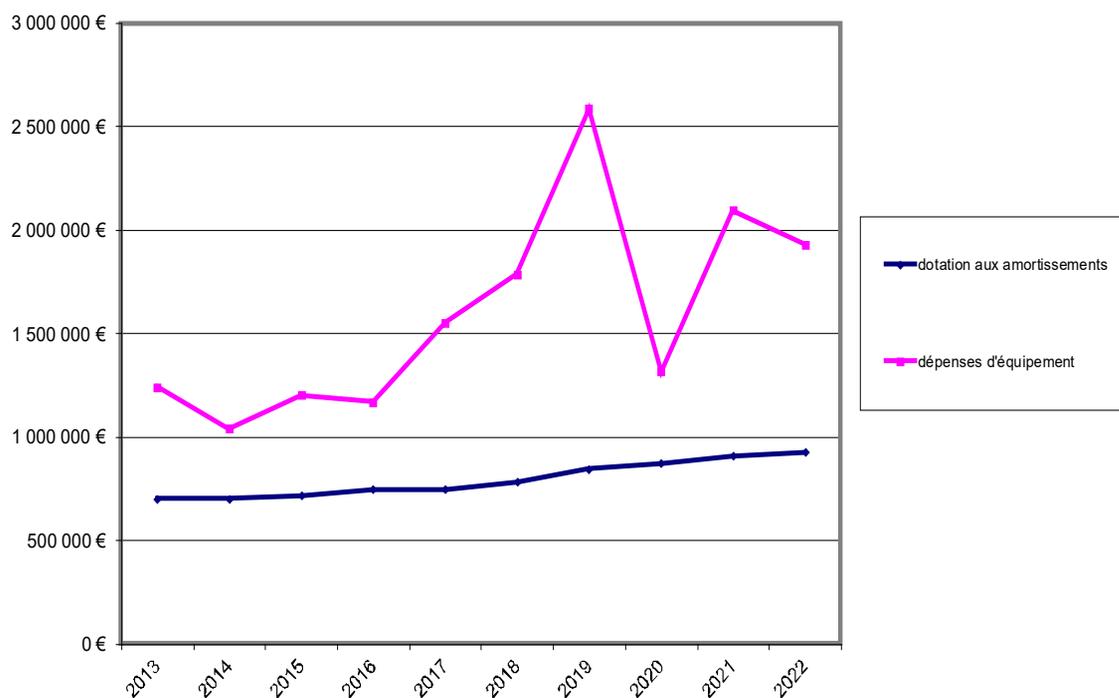


L'annuité 2015 se caractérise par le réaménagement de la dette : remboursement anticipé de prêts au taux de 3,4 et 4,65 %, et nouveau prêt dans les mêmes proportions à un taux de 1,69 %.

## AMORTISSEMENTS ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2022

Dotation aux amortissements	924 773 €
Dépenses d'équipement (travaux, matériel, véhicules)	1 929 308 €
Épargne nette moyenne par m <sup>3</sup> vendu sur 3 ans	0,65€

## ÉVOLUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



## PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT PRÉVUS EN 2023

Montant des dépenses d'équipement inscrit au BP 2023 : 6 969 000 €  
(y compris travaux en régie mais hors restes à réaliser 2022)